



**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES DE COREPILE
(FILIERE DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES)**

Le Comité des Parties Prenantes a été consulté à distance concernant le programme d’autocontrôle élaboré par COREPILE au cours du premier trimestre 2023 et avec l’expertise d’un cabinet de conseil.

Dans le cadre de cette consultation, les documents suivants ont été adressés pour avis par courriel le 22 Mars 2023 à l’ensemble des membres du Comité avec un délai de consultation étendu jusqu’au 14 Avril 2023.

- Méthode d’élaboration du programme d’autocontrôle
- Grille d’autocontrôle
- Calendrier de mise en œuvre

➔ A l’issue du délai de consultation, **aucun membre du comité n’a émis d’avis défavorable.**

Le 18 Avril 2023